

**Commune de Levie**

**N° 2024-005**

**Conseil Municipal - Séance du 24 Janvier 2024**

**Délibération N° 2024-005**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

**Date de la convocation** : 18/01/2024

**Date d'affichage** : 24/01/2024

**Objet de la délibération** : Délibération approuvant le plan de financement relatif à l'achat d'écrans interactifs pour l'école communale.

**SEANCE DU 24 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-quatre janvier

A 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; DERUDAS Denis ; LUCIANI Maria Lisa ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; MONDOLONI Antoine, DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; Jacques SERENI.

Était absent ; Don Napoléon de PERETTI (en visioconférence),

Ont donné pouvoir : François VALLI a donné pouvoir à Jean-Marc de LANFRANCHI ; Pierre PEDINIELLI a donné pouvoir à Jacques SERENI ;

Mme Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs écrans interactifs de l'école municipale, datant de 2017, sont défectueux. Il souhaite, afin de garantir aux enseignants et aux élèves les meilleures conditions de travail et d'étude possibles, remplacer les trois écrans interactifs de l'école par du matériel neuf et à jour des nouvelles fonctionnalités éducatives.

Un devis a été demandé auprès d'une société spécialisée, dont le montant s'élève à 12 776,40 € TTC.

Afin de pouvoir financer cet achat, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du fonds Scola de la Collectivité de Corse et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette opération, qui respecte le plan de financement suivant :

Financeurs	Participation	Montant HT	Total TTC
Collectivité de Corse (Fonds Scola)	70 % (sur montant HT)	7 452.90 €	
Commune (autofinancement)	30 %	3 194.10 €	Soit 5 323.50 €

Le Conseil Municipal

Ouï cet exposé

Et après en avoir délibéré

Approuve le plan de financement proposé ;

Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse ;

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Alexandre de LANFRANCHI

